



Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (UE) 2015/830

TrikoLogic S

Date de rédaction : 1 Avril 2013

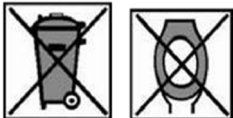
Version No. 5

Date de révision: 03/01/2022

1		SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1	Identificateur de produit Nom commercial:	TRIKOLOGIC S
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	TrikoLogic S est une substance auxiliaire du sol et de la plante conforme au règlement européen 2008/113/CE sur l'agriculture biologique. C'est un protecteur racinaire qui améliore la santé, la résistance des plantes et renforce le développement des racines.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du biopole, 32500 Fleurance
	No de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	info@terraaquatica.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
1.4	Services médicaux / secours	15
	Pompiers et secours	18
	Police	17
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	112
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) Centre d'information toxicologique Sud Ouest	01 45 41 59 59 05 61 77 74 47
2		SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification du mélange	
	Reg. 1272/2008/CLP	Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Aucun
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot de danger	Aucun
	Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette	Aucune
	Mention de danger	Aucune
	Mention d'avertissement	Phrases P P102 Tenir hors de portée des enfants
	Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	
2.3	Autres dangers	
	Aucun	
3	SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	
3.1	Substances	Non applicable
3.2	Mélanges Nom	TrikoLogic S est un inoculant biologique à base de spores des champignons naturels <i>Streptomyces nigrescens</i> et <i>Trichoderma harzianum</i> et d'un support inerte (confidentiel).
	Description	TrikoLogic S est un inoculant biologique (champignon), utilisé pour lutter contre les champignons pathogènes. Il améliore la santé, la résistance des plantes et renforce le développement des racines.
	Autres données d'identification des substances dangereuses	Aucune donnée
4	SECTION 4 : PREMIERS SECOURS	
	D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.	
4.1	Description des premiers secours	
	En cas de contact avec les yeux	Une légère irritation peut avoir lieu. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien écartées.
	En cas de contact cutané	Pas d'effets négatifs. Laver abondamment avec de l'eau savonneuse.
	En cas d'ingestion /aspiration	Irritation des muqueuses possible. Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin en lui montrant l'étiquette du produit.
	En cas d'inhalation	Irritation nasale possible. Rincer le nez avec de l'eau.

	Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours :	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins.
	Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'effets connus.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de données disponibles.
5	SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1	Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie environnant ou de maintien de la combustion, provoqué par manipulation, stockage ou usage non conforme, les moyens d'extinction suivants peuvent être utilisés : dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudres chimiques, et en cas d'incendie étendu, également jet d'eau pulvérisé. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
5.3	Conseils aux pompiers	<u>Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie</u> Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. <u>Equipements de protection appropriés</u> Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou

		d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC. autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4	Autres informations	Dispositions supplémentaires : Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relative aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer et exploser résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.
6	SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Pour les non-secouristes	Assurer une bonne ventilation. En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section8)
	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés. (Voir section8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	 Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	Méthode de confinement	Couverture des égouts
	Procédure de nettoyage	Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8. Considérations relatives au retrait : voir la section 13.
7	SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE	

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Éviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.</p> <p>Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.</p> <p>Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail</p> <p>Se laver les mains après chaque utilisation.</p>
7.2	Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	<p>Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.</p> <p>Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré.</p> <p>Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Éviter tout contact avec des agents oxydants forts.</p>
7.3	Utilisations finales particulières	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.</p>
8	SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1	Paramètres de controle	<p>Non applicables</p> <p>Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle</p>
8.2	Controles de l'exposition	
	Controle technique approprié	Aucun contrôle particulier
	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>
	Protection des yeux et du visage	Le port de lunettes de sécurité n'est pas nécessaire, mais il est possible de porter des lunettes conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits.
	Protection de la peau	Le port de gants n'est pas nécessaire, mais il est possible de porter des gants.
	Protection respiratoire	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Aucun appareil de protection n'est nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale du produit.
	Protection du corps	N'est pas nécessaire.
	Mesures de protection de l'environnement	Aucune mesure de protection.
9	SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	Aspect	<p>Etat physique : Poudre solide</p> <p>Couleur : Blanc pâle</p>
	Odeur	Légère odeur de sol riche.
	pH	8.3
	Point de fusion	Non applicable
	Point de congélation	Non déterminé
	Point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition	Non déterminé
	Point d'éclair	Non déterminé
	Taux ou indice d'évaporation	Non applicable

	Inflamabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflamabilité (LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
	Pression de vapeur	Non applicable
	Densité de vapeur	Non applicable
	Densité relative	5.5
	Solubilité	Entièrement soluble
	Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
	Température de décomposition	Non déterminé
	Viscosité	Non déterminé
	Propriétés explosives	Non applicable
	Propriétés comburantes	Non déterminé
	Indice de réfraction	Non déterminé
	Pouvoir rotatoire	Non déterminé
10	SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	Réactivité	Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.
10.2	Stabilité chimique	TrikoLogic S est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter. Respecter les pratiques habituelles de précaution concernant les produits chimiques.
10.5	Matières incompatibles	Les acides forts.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun connu
11	SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1	Information sur le effets toxicologiques	
	a) Toxicité aigue b) Corosion cutanée / irritation cutanée c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée e) Mutagénicité sur les cellules germinales f) Cancérogénicité g) Toxicité pour la reproduction h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles –	a) Rat, LD50 >5.05 mg/kg de poids corporel, pratiquement non-toxique b) Lapin, aucune irritation / corosion n'a été observée. c) Lapin, aucune lésion oculaire n'a été observée. d) Cobaye, test buehler: sensibilisateur. e) Non observée f) Non observée g) Non observée h) Non observée i) Non observée j) Non observé

	exposition répétée j) Danger par aspiration	
	Informations sur les voies d'exposition probables	Ingestion : Irritation légère possible. Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Irritation nasale possible. Aucun effet important ou danger critique connu. Exposition de la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Exposition des yeux : Irritation légère. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus.
	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé.
	Effets interactifs	Pas de données disponibles
	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
	Mélanges	Pas de données disponibles
	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
	Autres informations	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
12	SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité	Non applicable. La matière active est présente dans la nature et pratiquement non toxique, non allergène et non pathogène pour les poissons, les insectes non ciblés, les plantes non ciblées et les invertébrés d'eau douce.
12.2	Persistance et dégradabilité	Non applicable
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non applicable
12.4	Mobilité dans le sol	Non applicable
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable
12.6	Autres effets nefastes	Aucune donnée
13	SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Produit : Des restes du produit peuvent être épandus dans les champs ou compostés en petite quantité. Emballages : Les emballages vides peuvent être mis aux déchets ménagers ou dans les bacs de recyclage.
	Code de liste des déchets	Non déterminé
14	SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
Transport non dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6		
14.1	Nombre ONU	Transport non- dangereux
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	Transport non- dangereux

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR IMDG OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexell de la convention MARPOL et au recueil IBC	Transport non- dangereux
15	SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
15.1	Reglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	Aucun
15.2	Evaluation de la sécurité chimique	Evaluation non effectuée
16	SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS	
16.1	Abreviations et acronymes	: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai. NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes) CLP: Règlement CE 1272/2008 DNEL: Niveau calculé sans effet EmS: Calendrier d'urgence SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IC50: Concentration immobilisatrice de 50% de la population soumise à l'essai. IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses OMI: Organisation maritime internationale NUMÉRO INDEX: Numéro d'identification VI Annexe du CLP CL50: Concentration létale 50 % DL50: Dose létale 50 %.

		<p>LEP: Niveau d'exposition professionnelle</p> <p>PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH</p> <p>PEC: Concentration prévisible dans l'environnement</p> <p>PEL: Niveau d'exposition prévisible</p> <p>PNEC: Concentration prévisible sans effets</p> <p>REACH: Règlement CE 1907/2006</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par train</p> <p>TLV: Valeur limite de seuil</p> <p>TLV PLAFOND: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition de travail</p> <p>TWA STEL: Limite d'exposition à court terme</p> <p>TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée</p> <p>COV: Composé organique volatil</p> <p>vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH</p>
16.2	Références bibliographiques	<p>Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)</p> <p>Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)</p> <p>Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)</p> <p>Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)</p> <p>L'indice Merck. Ed. 10 Manipulation et sécurité chimique</p> <p>Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques</p> <p>INRS - Fiche Toxicologique</p> <p>Patty - Hygiène industrielle et toxicologie</p> <p>N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7 Ed., 1989</p> <p>Site web de l'Agence ECHA</p>
16.3	Changements comparés à la version précédente	<p>Date de révision : 03/01/2022</p> <p>Date de version précédente : 02/03/2020</p> <p>Version : 5</p> <p>Modification section 1.3</p>
16.4	Note	<p>Le mélange indiqué ne requiert pas de FDS selon les exigences du REACH. Fiche établie à titre d'information.</p> <p>Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règl. 830/2015/UE. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée (sur la base des fiches de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Ils sont donnés de bonne foi. De plus, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé. Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit</p>

		<p>d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés.</p> <p>Il est de la responsabilité de nos clients d'observer les réglementations en vigueur.</p> <p>Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.</p>
--	--	---